



DOCUMENTS A PRODUIRE POUR UNE PROCEDURE CIVILE

- Photocopies carte d'identité (recto verso) des parties,
- Photocopies livret de famille des parties,
- Photocopies du dernier avis impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation,
- Photocopies des justificatifs de ressource de chacun des époux (3 derniers bulletins de salaire, traitement, allocation, pension de retraite, pension alimentaire, RSA, AAH, CAF...),
- Photocopies des justificatifs de charges de chacun des époux (dettes, quittances de loyers, factures électricité, gaz, tel, assurances, prêt, mutuelles, internet, eau, crédit conso, scolarité, cantine, garde d'enfant, loisirs...)
- Photocopies justificatifs de domicile de chaque partie si logement distinct.
- Identité des adversaires
- Tous les documents jugés utiles à la procédure envisagées (photo, attestations, constat d'huissier, dépôt de plainte, contrat, factures ...)